



N° 8

Vendredi 24 janvier 2020

« Sans hébergement, sans papiers, que peut-on faire ? »

Notre 6ème rencontre de l'hébergement solidaire a connu une belle affluence, 120 personnes. La salle du théâtre de l'Oeuvre était pleine et les débats ont été riches et fructueux.

Jean-Pierre a rappelé que le Réseau compte aujourd'hui 350 inscrits sur la mailing liste ; une quarantaine figurent en tant qu'hébergeurs solidaires ; certain.e.s répercutent les appels au-delà. L'objectif est de doubler ce chiffre.

Pascale a présenté le court-métrage « **De l'autre côté...** » qui raconte, en dessins, une des premières maraudes au col de l'Echelle, au-dessus de Briançon. Réalisé par Anne Moutte, Pascale Moutte-Baur et d'autres solidaires, ce film a été publié en BD ; il a été fort applaudi.

Christine a introduit le sujet en disant que le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF L 345-2-2) a fait de l'hébergement un droit inconditionnel. Si la loi était appliquée, personne ne dormirait à la rue, pas même les dits « sans papier ». Il est parfaitement légal d'héberger l'un.e d'entre eux/elles selon le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et de la Demande d'Asile (CESEDA L 622-4) à condition que ce soit à titre gratuit et désintéressé. C'est aussi une façon d'appliquer le Code Pénal (223-6) en assistant les personnes en danger. La seule chose qui reste interdite, c'est l'aide au passage des frontières. Concernant les mineur.e.s, on peut les accueillir, mais en en informant le juge pour enfants et l'aide sociale à l'enfance laquelle, en l'occurrence, ne respecte pas la loi.

La première table ronde a vu intervenir Fathi qui a évoqué l'accueil inconditionnel dans les communautés d'Emmaüs, lesquelles s'ouvrent maintenant aussi aux femmes et aux familles, et la situation désastreuse et scandaleuse du logement à Marseille, l'une des pires en Europe : autour de 15.000 personnes recensées comme ayant des problèmes d'hébergement ; seulement 6500 places en centres ; les autres se débrouillent, notamment dans des squats.

Jean-Régis, travaillant pour l'association JUST et Médecins du Monde, a présenté son action dans ces squats avec les nouveaux « régisseurs sociaux » qui accompagnent la vie dans ces lieux.

Laurianne a expliqué que Médecins Sans Frontières intervenait désormais en France du fait de la dégradation sociale, notamment des mineurs non accompagnés. Elle vient d'ouvrir un hébergement d'urgence pour eux dans 3 auberges de jeunesse louées jusqu'à la fin mars. Un appel à bénévoles a été lancé pour des accompagnements et des présences la nuit. Si vous êtes intéressés : contact@reseauhospitale.org.

Dans la 2ème table ronde, Federico et Marta de QX1, ont présenté la « Welcome map », une application téléchargeable sur smartphone Android, qui situe sur une carte de Marseille, toutes les actions sociales et solidaires .

Jules a présenté le projet de l'association « Caracol » relatif à la colocation solidaire qui se mettra prochainement en place à Marseille. Un chiffre à retenir : 35000 logements vacants à Marseille ; des conventions sont envisageables avec ces propriétaires.

Côté propriétaires solidaires, il existe la possibilité légale d'un bail gratuit : le commodat. Un studio a ainsi été mis à disposition pour le Réseau Hospitalité. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire d'avoir une équipe militante autour de l'accompagnement et réunir des fonds pour les dépenses en eau, gaz et électricité.

La cagnotte solidaire a été évoquée, appel à dons en vue de louer un logement au profit de personnes exilées. La constitution d'un réseau de propriétaires solidaires a également été mentionnée.

Enfin, deux équipes de psychologues, « Hospitalité psychique » et les « Psy du Mamba » ont raconté leurs actions d'accompagnement des personnes « en situation de migration », de façon individuelle pour les premiers, et collective pour les seconds qui ont également un groupe pour les personnes qui accueillent et rencontrent des difficultés. Pour plus de précisions : (contact : soutienpsymanba@gmail.com)

En dernier lieu, diverses informations ont été données, dont celle concernant le squat du 59 avenue de Saint Just.

Les discussions se sont ensuite poursuivies autour de boissons et grignotages amenés par chacun et partagés.

Appels solidaires

Le squat St-Just a besoin de nourriture pour la cuisine : riz, maggi, oignons, tomates, café, thé, sirop, cuisse de poulet, huile... Et pour donner un coup de main, inscrivez-vous sur la liste des solidaires (par mail) et si c'est une première fois, il est possible de rencontrer les bénévoles sur place (59 avenue de Saint Just à Marseille, 13013).

Contact : collectif59stjust@gmail.com

Événements

- **25 janvier, grande marche citoyenne** : " **La solidarité est un devoir, ce n'est pas un délit** ». 14h00, départ Place Carli, à Marseille.
- **30 janvier**, rassemblement devant le tribunal, pour le procès d'un des membres du Collectif du 5 novembre. 14h00, rue polak, à Marseille.
- **1er février, journée « santé et exil »**, organisée par Médecins du Monde et le Réseau Hospitalité, à Gap. Il s'agit d'une journée interprofessionnelle de réflexion dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes exilées.
Inscription : carla.melki@medecinsdumonde.net